



AED : LA PRÉCARITÉ ET L'EXPLOITATION, ÇA SUFFIT !

Stop au mépris

Le ministère rappelle souvent que les AED exercent une mission essentielle. Ce ne sont que des paroles : en réalité, les AED sont les seuls personnels de l'Éducation nationale sans aucune possibilité de progression de salaire. L'institution doit cesser de vous traiter comme une main-d'œuvre corvéable et sous-payée !



L'arnaque du salaire bloqué au SMIC



Votre salaire est verrouillé au SMIC. Pendant vos 6 années de CDD, vos seules augmentations résultent de la hausse légale du SMIC. Et la fameuse requalification en CDI ? Elle ne vous octroie que 9 misérables points d'indice supplémentaires!

Pour FO, la première reconnaissance du travail passe par le niveau de rémunération.

Internats : travailler pour rien ?

Partout ailleurs dans la fonction publique, travailler la nuit, le dimanche ou les jours fériés donne droit à des primes ou à des coefficients multiplicateurs. Mais pour les AED ? Rien ! L'État calcule votre temps de travail exactement comme en semaine, en pleine journée. Pire encore pour l'internat : le service de nuit est bloqué à un forfait misérable de 3 heures.



CDI et formation : l'arbitraire local !

Un accès au CDI à la tête du client : l'accès au CDI est soumis au bon vouloir et aux conceptions personnelles du chef d'établissement. FO dénonce cet arbitraire local érigé en principe !

Le vol de la formation : le passage en CDI entraîne la perte du crédit de formation de 200 heures. C'est une inégalité de traitement inadmissible !

FO EST LE SYNDICAT DE LA FICHE DE PAIE !

Pendant que d'autres cogèrent la pénurie, FO défend l'essentiel : VOTRE SALAIRE. (Tournez la page →)

NE CÉDONS RIEN : FO SE BAT POUR VOS DROITS !

Exigez tout ce qui vous est dû

Vous avez des droits, le syndicat vous aide à les faire respecter.



Primes REP et REP+ : vous y avez droit ! FO exige le versement du montant maximum (3 263 € en REP+ et 1 106 € en REP), comme pour tous les autres personnels.

Pause de 20 minutes : elle est obligatoire, non fractionnable, et incluse dans votre temps de travail effectif.

Jours de fractionnement : ce sont deux jours de congés supplémentaires auxquels vous avez droit. L'administration essaie souvent de les annualiser. C'est illégal : vous devez pouvoir en bénéficier librement!

Une grille indiciaire pour tous

Nous refusons que le renouvellement du contrat dépende de l'arbitraire du chef d'établissement. Nous refusons que la fiche de paie dépende des négociations académiques locales ! À travail égal, salaire égal partout en France.



FO revendique la création d'une véritable grille indiciaire nationale de rémunération dès la première année de CDD. C'est la seule garantie d'une progression automatique de votre salaire basée sur l'ancienneté.

Pas de blabla, des actes !

Face au mépris, FO porte des revendications claires :

LE PAIEMENT RÉEL DES NUITS ET WEEK-ENDS : nous exigeons la prise en compte de coefficients multiplicateurs pour les interventions la nuit ou les jours fériés !

UN VRAI STATUT : création d'un vrai statut de la fonction publique avec une grille indiciaire permettant une rémunération digne et progressive.

LA FIN DE L'ARBITRAIRE : l'accès au CDI doit se faire selon des règles nationales pour les AED qui le souhaitent.

